

INFORMATION PRESSE

Nantes, le 25 septembre 2023

La Région poursuit l'expérimentation de la ligne 221 sur réservation entre Bessé-sur-Braye et la Ferté Bernard

Béatrice Latouche, conseillère régionale, membre de la commission infrastructures, transports et mobilités durables, était cet après-midi à Bessé-sur-Braye et à Vibraye, aux côtés d'élus locaux*, pour faire le bilan du fonctionnement de la ligne Aléop 221 expérimentée par la Région depuis la rentrée 2022. **A cette occasion, Béatrice Latouche a annoncé la reconduction pour une année supplémentaire de cette ligne sur réservation qui relie le Sud Est de la Sarthe au Nord Est du département pour encourager l'usage du transport collectif pour les trajets domicile-travail.**

Une desserte et des horaires adaptés aux besoins des usagers

La ligne 221 permet notamment de desservir les zones d'activités du bassin et la gare ferroviaire de La Ferté Bernard. Elle relie les communes de Bessé-sur-Braye, La Chapelle Huon, Saint-Gervais de Vic, Saint-Calais, Berfay, Vibraye, Lamnay, Cherré-Au et La Ferté Bernard.

Toute l'année, 2 allers / retours quotidiens sont proposés, en tenant compte des horaires décalés de l'industrie (voir grille horaire jointe) :

- **Le matin du lundi au vendredi** au départ de Bessé sur Braye à 6h08, puis de La Ferté Bernard à 7h24.
- **L'après-midi du lundi au vendredi** au départ de Bessé sur Braye à 15h52, puis de La Ferté Bernard à 17h15.

La création par la Région de cette ligne de transport collectif en 2022, répondait à un besoin de mobilité sur le territoire qui avait évolué, notamment à la suite de la fermeture de l'entreprise Arjowiggins à Bessé-sur-Braye. Les horaires pourraient être amenés à évoluer en fonction des besoins à venir de l'entreprise Manikheir implantée à Bessé-sur-Braye.

Comment réserver et acheter son billet ?

- Ticket unitaire Aléop à 2,40€ ou carnet de 10 tickets à 18,60€ en vente auprès du conducteur.
- Abonnements mensuels et annuels en vente à la gare routière au Mans et sur la boutique en ligne sur <https://aleop.paysdelaloire.fr>
- L'abonnement peut être pris en charge par l'employeur à hauteur de 50%.
- **La réservation est obligatoire pour bénéficier de ce service au 02 43 39 90 72 au plus tard :**
 - la veille du déplacement jusqu'à 17h du lundi au vendredi,
 - Ou à 12h le samedi pour un déplacement le lundi suivant.

INFORMATION PRESSE

* Etaient présents lors de cette rencontre :

Des élus de la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille : Michel Leroy, président, Benjamin Laburthe-Tolra, vice-président à l'économie, mobilité et aménagement du territoire, Françoise Lelong, vice-présidente à la Santé, ainsi que Dominique Edon, vice-président aux Équipements, aux Logements et à la Mobilité de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise, Jacques Lacoche, maire de Bessé sur Braye, Marc Mercier, maire de Saint-Calais, et Dominique Flament, maire de Vibraye.